



Plates-formes, corps communs et...

## Langue de bois !

La CGT justice (PJJ, AP et services judiciaires) a rencontré le secrétaire général du ministère de la justice pour faire le point sur les plates-formes et la « gestion » inhumaine des ressources que cela induit...

M. Azibert, secrétaire général, chargé de tenir la boutique en attente d'un ministre de la Justice, est un spécialiste de la langue de bois. Il faut le pousser dans ses retranchements pour qu'il cède une information générale que nous connaissons déjà ! Il nie parfois l'évidence... C'est dire si le dialogue social est facile ! La « chance » pour la CGT, c'est de croiser ses infos sur toute la fonction publique.

Bref, on ressort en se demandant s'il maîtrise son sujet ou s'il joue avec ses interlocuteurs : nous penchons pour la 2<sup>e</sup> solution !

Sur les plates-formes, le SG confirme que les villes sont fixées : en province Bordeaux, Dijon, Lille, Marseille, Nancy, Rennes (exit Douai, Aix, Metz etc.). Les lieux exacts ne sont pas encore définis. Seule certitude, la plate-forme de « Savigny » n'a aucune espérance de vie. Même si elle existe, elle sera transitoire : La recherche est sur Paris !

Cela confirme l'annonce du transfert de la DRAP de Strasbourg sur Nancy et **celle, faite le 18 mars, de la DRPJJ d'Orléans sur Dijon!** Quand on sait que Dijon a été fermé il y a 6 mois, il se confirme que l'administration joue au bonneteau avec les personnels! La CGT avait, hélas, été la première à parler de l'improbable région Centre ! Champagne-Ardenne est revendue à Nancy... le reste devrait suivre puisque Orléans est revendu à l'Ile de France dans le projet Chorus ! **Se moquer des personnels à ce point est scandaleux !**

Le SG semble dire que **les systèmes informatiques ne seront pas prêts pour un basculement en 2010**. La partie purement facturation serait donc reportée à 2011, avec formation au 4<sup>e</sup> trimestre 2010.

Par contre, il insiste pour dire qu'il doit mettre en place 2 ou 3 expérimentations en place dès 2010 : le 17 mars, il était à l'Élysée pour faire le point sur la RGPP, et il a des objectifs précis que nous ignorons !

**A cette occasion, il a confirmé qu'il n'y avait pas un sou d'investissement pour la PJJ dans le plan de relance !** Il n'a pas démenti l'abandon des 8 projets que devaient construire le privé dans le cadre de partenariats publics privés ou PPP. Plusieurs foyers dont Quimper, La Roche sur Yon sont donc condamnés! Que va-t-il advenir des CEF prévus (Douai, Marseille) ? Que penser d'une direction qui n'investit plus ? Quel est son avenir ???

Il faut donc s'attendre à des expérimentations sur la formation, les appels d'offre ou l'action sociale assez rapidement. Par contre, le périmètre, les conséquences humaines, ne sont pas les préoccupations premières...

Pour le faire à la hache : Il semble qu'il y ait un problème de coordination de tempo entre le basculement comptable un premier janvier, des recherches de locaux et des processus de mutations qu'il semble mal maîtriser. Il semble vouloir croire que seule la date de CAP compte, mais oublie la liste des postes à pourvoir et le temps de choix pour les agents !!!

**Par contre, il a bien confirmé que les personnels PJJ des corps communs ne bénéficiaient d'aucune priorité sur les redéploiements.** Comme nous le disons depuis des semaines, il n'y a aucune priorité parce qu'il n'y a aucun texte qui confirme les redéploiements ! La DPJJ est donc prise à son propre piège : Soit, elle publie les fermetures et en paye les conséquences. Soit, elle fait payer à ses propres personnels son incurie ou son refus de payer pour le casse du service public !

**L'heure est à la mobilisation : les personnels administratifs et techniques ne sont pas les variables d'ajustement de la casse du service public de la PJJ !**

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 87 64 – Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : [cgtppj@yahoo.fr](mailto:cgtppj@yahoo.fr) – Site internet : [www.cgtppj.fr](http://www.cgtppj.fr)